

CONNECTE
NOTRE PAYS

BILLET DE SESSION MARS 2020

EDITORIAL

Mesdames, Messieurs,



Nous jetons un coup d'œil rétrospectif sur une année riche en événements dont SUISSE-DIGITAL et la branche des réseaux de communication ressortent renforcés. Les raisons en sont les suivantes :

- La décision d'openaxs, l'association des fournisseurs d'énergie et des opérateurs

de réseaux en fibre optique, d'arrêter son activité à la fin 2019 et de confier ses activités à SUISSEDIGITAL renforce notre position de première plateforme de soutien pour tous les opérateurs de réseaux de communication en concurrence avec Swisscom.

- Nos membres se sont très rapidement transformés en des fournisseurs de Quadruple Play capables de proposer à leurs clients d'un seul tenant tous les services à savoir la radio, la télévision, l'Internet haut débit et la téléphonie fixe et mobile. Ils restent ainsi compétitifs à long terme à l'ère de la téléphonie mobile.
- Les débats sur la 5G ont montré au public que les infrastructures de téléphonie fixe et mobile doivent être considérées comme complémentaires. Avec leurs infrastructures de réseau fixe très performantes, nos membres proposent à long terme la base de la numérisation en Suisse.

Concernant l'année en cours, j'aimerais attirer l'attention sur notre position face au message culture (voir ci-après) et évoquer les deux dates suivantes :

- Notre manifestation de la session de printemps consacrée au thème de la politique médiatique aura lieu **le mercredi 11 mars 2020**. Vous trouverez les détails du programme à la page 2.
- Notre manifestation de la session d'automne aura lieu **le mercredi 16 septembre 2020**.

Profitez de l'occasion pour échanger avec des experts et des représentants de notre branche. Vous pouvez vous inscrire par téléphone au 031 328 27 28 ou e-mail à l'adresse info@suisse-digital.ch.

Merci beaucoup pour votre engagement, votre intérêt et votre soutien !

Pierre Kohler
Président de SUISSEDIGITAL

**Int. parl. 13.426 « Renouvellement tacite des contrats de services »
CN, le jeudi 5 mars**

L'intervention parlementaire demande à ce que les consommateurs soient informés à temps de leur droit de résiliation avant un renouvellement tacite d'un contrat de service comme dans le cas des contrats à reconduction (Rollover). SUISSEDIGITAL partage le point de vue du Conseil fédéral selon lequel une telle directive constitue en principe une intervention injustifiée dans la liberté contractuelle et entraîne une bureaucratie inutile.

Au sein des télécommunications, il est usuel de conclure des contrats à durée initiale fixe (par exemple une année) qui peuvent ensuite être résiliés avec les délais de résiliation usuels (par exemple 2 mois en fin de mois civil). La branche des télécommunications renonce donc depuis longtemps aux contrats de type « Rollover ». Nous rejetons donc la présente initiative parlementaire. De tels contrats à la consommation à durée illimitée avec des délais de résiliation usuels doivent au moins impérativement être enlevés d'une éventuelle réglementation.

13.426 : l'intervention parlementaire ne doit pas être mise en œuvre.

Message culture du Conseil fédéral

Ce dont il s'agit : Dans le cadre du message culture 2021 - 2024, les entreprises disposant de leur propre plateforme de vidéo à la demande (Swisscom, UPC, etc.) doivent désormais verser une taxe s'élevant à 4% du chiffre d'affaires brut correspondant en faveur de la promotion de la création cinématographique suisse (taxe d'encouragement). Il doit par ailleurs être prescrit qu'au moins 30% des films proposés dans l'offre de vidéo à la demande doivent provenir d'Europe (quota obligatoire). Ces deux mesures - la taxe d'encouragement et le quota obligatoire - doivent être mises en pratique par des changements de la loi sur le cinéma.

État de la situation : Le Conseil fédéral a présenté les réponses de la consultation lors la réunion de janvier de la CSEC-N. L'affaire arrivera probablement au Parlement lors de la session de l'automne 2020 (première instance encore inconnue). L'affaire doit être bouclée d'ici à septembre 2020 en raison des incidences sur le budget 2021.

Notre position : SUISSEDIGITAL a participé à la consultation. L'association rejette la révision de la loi sur le cinéma prévue dans le cadre du message culture car :

- Il manque une base constitutionnelle pour une telle taxe d'encouragement (impôt !).

- Les consommateurs / consommatrices ne doivent pas subir une taxe supplémentaire.

- Un quota obligatoire est contreproductif : au lieu de promouvoir la diversité, il mène à une réduction de l'offre.

- Le manque d'applicabilité auprès des fournisseurs internationaux comme Netflix, Amazon Prime et Disney+ entraîne des distorsions de la concurrence au détriment des fournisseurs nationaux.

=> Souhaitez-vous en apprendre davantage sur ce thème ? N'hésitez pas à nous contacter.

MANIFESTATION DE SESSION DU PRINTEMPS 2020

Le mercredi 11 mars 2020, de 12h30 à 14h15, Hôtel Schweizerhof, Berne dans le salon « I+II »

Programme :

Dès 12h30 **Apéritif et déjeuner**

13h20 **Allocution de bienvenue et introduction**
Pierre Kohler
Président de SUISSEDIGITAL

13h30 **Actualités de la politique médiatique suisse**
Prof. Dr Manuel Puppis
université de Fribourg, membre de la Commission fédérale des médias (CO-FEM)

Quel est le lien entre la politique médiatique et culturelle et les télécommunications ?

Dr Simon Osterwalder
directeur de SUISSEDIGITAL

14h15 **Informations de la branche**
Dr Simon Osterwalder
directeur de SUISSEDIGITAL

Nous serions heureux que vous puissiez y assister ! Nous nous ferons un plaisir de prendre note de votre inscription par e-mail à l'adresse info@suissedigital.ch ou par téléphone au 031 328 27 28.